

## SÉANCE AJOURNÉE

26 JUIN 2019

Ajournement de la séance du 18 juin 2019 du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue à l'école Joséphine-Dandurand, Édifice Beaulieu, 135, boulevard du Séminaire Nord, Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 26<sup>e</sup> jour de juin 2019 et à laquelle sont présents :

**Présences :** Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Manon Côté, Marie Josée Gagnon, Josée Hébert, Martine Lalonde, Anne-Marie Noël, Martin Paquette, Stéphane Surprenant, Lynda Tessier et Pierre Therrien.

**Autres présences :** Monsieur Eric Blackburn, directeur général;  
Monsieur Mario Champagne, directeur général adjoint et secrétaire général;  
Madame Dominique Lachapelle, directrice générale adjointe;  
Madame Sophie Latreille, directrice générale adjointe;  
Monsieur Alain Camarais, directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes;  
Monsieur Charles Dalpé, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire;  
Madame Céline Falardeau, directrice du Service des affaires juridiques et des communications.

**Absences :** Madame et monsieur les commissaires : Isabelle Brulotte et Réjean Bessette.

### 01. RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

HR 19.06.26  
001

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

De procéder à la réouverture de la séance ordinaire du 18 juin 2019.

**Adopté à l'unanimité.**

### 02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 19.06.26  
002

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

Ajouter les points suivants :

- 05.2 Nomination – Personnel-cadre (document séance tenante : DG 19.06.26-05.2).
- 05.3 Affectation des gestionnaires – Information (document séance tenante : DG 19.06.26-05.3).
- 05.4 Grille-horaire – Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot et le déplacer après le point 09.1

### ORDRE DU JOUR

- 01. Présences et réouverture de la séance.
- 02. Adoption de l'ordre du jour.
- 03. Plan d'engagement vers la réussite.
- 04. Période de questions du public.
- 05.1 Nominations et engagements – Personnel-cadre (document séance tenante : DG 19.06.26-05.1).
- 05.2 Nomination – Personnel-cadre (document séance tenante : DG 19.06.26-05.2).

- 05.3 Affectation des gestionnaires – Information (document séance tenante : DG 19.06.26-05.3).
- 05.4 **Ce point a été déplacé après le point 09.1** : Grille-horaire – Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot.
- 07.1 Entente avec TREMCAR - Attestation d'études professionnelles (AEP) en soudage d'aluminium (document SREAFP 19.06.26-07.1).
- 08.1 Tarification en transport scolaire (document séance tenante : SOSTS 19.06.26-08.1).
- 09.1 Correction à la résolution HR 19.06.18-008 concernant le plan d'effectifs du personnel de soutien (secteur adaptation scolaire) pour l'année 2019-2020 adopté le 18 juin 2019 (document séance tenante : RH 19.06.26-09.1).
- 05.4 Grille-horaire – Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot.
- 14 - Remerciements et félicitations.
- 15- Autres sujets.
- 16- Levée de la séance.

**Adopté à l'unanimité.**

### **03. PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE**

Aucune présentation en lien avec le Plan d'engagement vers la réussite n'est présentée au conseil des commissaires lors de la présente séance d'ajournement.

### **04. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question n'est adressée au conseil des commissaires.

### **05.1 NOMINATIONS ET ENGAGEMENTS – PERSONNEL-CADRE (document séance tenante : DG 19.06.26-05.1)**

Considérant les besoins de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant que les personnes suivantes font partie de la banque de cadres susceptibles d'occuper un poste de gestion au sein de la Commission scolaire (résolutions HR 17.03.28-003, HR 18.11.13-014, et HR 19.06.18-003);

Considérant la présentation de ce dossier et les discussions tenues à ce sujet par les membres du conseil des commissaires lors des comités de travail du 11, du 18 et du 26 juin 2019;

**HR 19.06.26**  
**003**

Il est proposé par madame Nadine Arseneault:

Que les personnes suivantes soient nommées à un poste de gestionnaire d'établissement et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 :

- madame Pascale Blanchette;
- monsieur André-Paul Bouchard;
- madame Sonia Correia;
- madame Elisabeth Dorais-Pascoal;
- madame Marie-Claude Robert;
- madame Annie St-Pierre;

Que la personne suivante soit engagée à un poste de gestionnaire d'établissement et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

- madame Danielle Simard;

Que, conformément à l'article 6.2.3 de la *Politique locale de gestion*, mesdames Pascale Blanchette, Sonia Correia, Elisabeth Dorais-Pascoal, Marie-Claude Robert, Danielle Simard et Annie St-Pierre soient soumises à une période probatoire d'une année.

**Adopté à l'unanimité.**

**05.2 NOMINATION – PERSONNEL-CADRE (document séance tenante : DG 19.06.26-05.2)**

Considérant les besoins de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant que madame Karine Boudreault est à l'emploi de la Commission scolaire des Hautes-Rivières depuis le 21 février 2013;

Considérant que madame Karine Boudreault est au Service des ressources humaines depuis le 25 janvier 2017;

Considérant que madame Karine Boudreault détient un poste d'attaché d'administration au Service des ressources humaines depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018;

Considérant l'expertise, le professionnalisme et les évaluations positives de madame Karine Boudreault;

Considérant la présentation de ce dossier et les discussions tenues à ce sujet par les membres du conseil des commissaires lors du comité de travail précédant la présente séance;

**HR 19.06.26**  
**004**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que madame Karine Boudreault soit nommée à un poste de coordonnatrice du Service des ressources humaines et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Que, conformément à l'article 6.2.3 de la *Politique locale de gestion*, madame Karine Boudreault soit soumise à une période probatoire d'une année.

**Adopté à l'unanimité.**

**05.3 AFFECTATION DES GESTIONNAIRES – INFORMATION (document séance tenante : DG 19.06.26-05.3)**

Suite à l'adoption de la structure administrative des cadres à la séance du conseil des commissaires du 21 mai 2019 (HR 19.05.21-004), aux engagements effectués à la séance du conseil des commissaires du 21 mai 2019 (HR 19.05.21-005, HR 19.05.21-006 et HR 19.05.21-007) et aux nominations et engagements effectués à la séance d'ajournement du conseil des commissaires du 26 juin 2019 (HR 19.06.26-003 et HR 19.06.26-004) et aux affectations faites par le directeur général, monsieur Éric Blackburn dépose le tableau ci-dessous à titre d'information.

Unité administrative	Identification du poste	Affectation 2019-2020
Centre d'éducation des adultes La Relance	Direction	Luc Martin
	Direction adjointe	<b>Nickolas Émery</b>
École Alberte-Melançon	Direction	Simon Bélanger

Unité administrative	Identification du poste	Affectation 2019-2020
École Aux-Quatre-Vents	Direction	<b>Fanie Poirier / Noël-André Latour</b>
	Direction adjointe	Marie-Claude Robert
École Bruno-Choquette	Direction	Chantale Mercier
École Capitaine-Luc-Fortin	Direction	Johanne Savoie
École de Monnoir	Direction	Natacha Lareau
	<b>Direction adjointe</b>	<b>Nathalie Côté, intérim</b>
École de Ramezay	Direction	<b>Pascal Vaillancourt</b>
	Direction adjointe	Mélissa Ouellet, intérim
École de Richelieu	Direction	<b>Christine Derome</b>
École des Prés-Verts	Direction	Isabelle Branco
	Direction adjointe	Stéphanie Vallée
École des Savanes	Direction	Jean-Pierre Béliveau
	Direction adjointe	Annie Lincourt
École Dr-Alexis-Bouthillier	Direction	Vincent Huard
	Direction adjointe	<b>À confirmer</b>
École du Pélican	Direction	<b>Réline Morin</b>
École du Petit-Clocher	Direction (avec dossiers admin.)	Mélanie Filion
École Frère-André	Direction	Julie Palin
École Hamel	Direction	Kassia Heckey
École Jean XXIII	Direction	Dominique Benoit
École Jeanne-Mance	Direction (avec dossiers admin.)	Lyne Martel
École Joseph-Amédée-Bélanger	Direction	Hélène Gousy
	Direction adjointe	<b>Pascale Blanchette, intérim</b>
École Joséphine-Dandurand	Direction	<b>Marie-Hélène Fournier</b>
	Direction adjointe	<b>Danielle Simard, intérim</b>
	Direction adjointe	Carl Du Sault
École Marguerite-Bourgeois	Direction	Jean-Gabriel Laberge
	Direction adjointe	<b>Dominic Choquette, intérim</b>
École Marie-Derome	Direction	Marie-Claude Bergeron
École Marie-Rivier	Direction	Chad Boutin
	Direction adjointe	Isabelle Bujold
École Micheline-Brodeur	Direction	Anouck Martin
École Mgr-Euclide-Théberge	Direction	Magalie Pételle
	Direction adjointe	<b>Karine McCaughy</b>
	Direction adjointe	Sonia Correia
École Napoléon-Bourassa	Direction	Gino Jean
École Notre-Dame de Lourdes (St-Jean)	Direction	Mélanie Veilleux
	<b>Direction adjointe</b>	<b>Elisabeth Dorais Pascoal</b>

Unité administrative	Identification du poste	Affectation 2019-2020
École Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville)	Direction	Louise Berleur
	Direction adjointe	<b>David St-Pierre, intérim</b>
École Notre-Dame-du-Sacré-Coeur	Direction	Karine Beauregard
École Notre-Dame-du-Sourire	Direction (avec dossiers admin.)	Geneviève Archambault
École Paul-Germain-Ostiguy	Direction	Serge Gobat
	Direction adjointe	Stéphanie Tremblay
École Pointe-Olivier	Direction	<b>Annie-Mélanie Rioux</b>
École professionnelle des Métiers	Direction	Maud Innocenti
	Direction adjointe	Manon Beaudoin
	Direction adjointe	Katia Goudreau
	Direction adjointe	Nadine Beauchamp
École Sacré-Coeur	Direction	Rose-Marie Joanis
École Saint-Alexandre	Direction	<b>Andréanne Larocque</b>
École Saint-Blaise	Direction (avec dossiers admin.)	Chantal Boutet
École Sainte-Anne	Direction (avec dossiers admin.)	<b>Caroline Benoit</b>
École Saint-Eugène	Direction	Christianne Fleury
	Direction adjointe	Claudia Pinard, intérim
École Saint-Gérard	Direction	Solange Lemoy
École Saint-Jacques	Direction (avec dossiers admin.)	<b>André-Paul Bouchard</b>
École Saint-Joseph	Direction	Pascale Delorme
École Saint-Lucien	Direction	<b>Nathalie Ménard</b>
	Direction adjointe	Annie St-Pierre
École Saint-Michel	Direction	<b>Julie Desrosiers</b>
École Saint-Vincent	Direction	Chantal Majeau
	Direction adjointe	<b>Josianne Santerre, intérim</b>
Polyvalente Chanoine-Armand- Racicot	Direction	Louis-Philippe Dubois
	Direction adjointe	Geneviève Paré
	Direction adjointe	Julie Fournier
	Direction adjointe	Jocelyn Roy
	Gestionnaire administratif	Esther Schneider
Polyvalente Marcel-Landry	Direction	Esther Simard
	Direction adjointe	Julie Gagné, intérim
	Direction adjointe	<b>Suzanne Marcantonio</b>
	<b>Direction adjointe</b>	<b>Vincent Laporte</b>
	Gestionnaire administratif	Lyne Letendre
Direction générale	Direction générale	Eric Blackburn
	Direction générale adjointe	Dominique Lachapelle

Unité administrative	Identification du poste	Affectation 2019-2020
	Direction générale adjointe Direction générale adjointe et secrétaire général Chef de secrétariat	Sophie Latreille Mario Champagne Natasha Galloy
Service des affaires juridiques et des communications	Direction	Céline Falardeau
Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle	Direction	Louise Beaupré
Service des ressources éducatives aux jeunes	Direction Direction adjointe Direction adjointe Direction adjointe <b>Direction adjointe (affectée à l'EAFP)</b>	Alain Camaraire Danielle Fortin, intérim Catherine David Marie-Josée Bellavance <b>Caroline Comeau</b>
Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire	Direction <b>Direction adjointe</b> Direction adjointe Coordonnateur	Charles Dalpé <b>Jean Bourassa</b> Simon Bradette Céline Gagnon
Service des ressources financières	Direction Direction adjointe Direction adjointe Agent d'administration	Chantal Noël Mey Loung Hieu Sophie Minotto Suzanne Lapointe
Service des ressources matérielles	Direction Direction adjointe Régisseur Régisseuse Contremaître	Elizabeth McDonough François Cyr François Chartrand Audrey Rochette Denis Barker
Service des ressources humaines	Direction Direction adjointe Direction adjointe <b>Coordonnatrice</b> Coordonnatrice Coordonnatrice	Katleen Loiselle Lynda Champagne Manon Ouellet, intérim <b>Karine Boudreault</b> Marie-Pier Petit Véronique Chehab
Service des technologies de l'information	Direction <b>Direction adjointe</b> <b>Direction adjointe</b> Régisseur	Annie Lussier <b>À venir</b> <b>À venir</b> Luc Blanchard

**Adopté à l'unanimité.**

#### **05.4 GRILLE-HORAIRE – POLYVALENTE CHANOINE-ARMAND-RACICOT**

Ce point a été déplacé après le point 09.1

#### **07.1 ENTENTE AVEC TREMCAR - ATTESTATION D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES (AEP) EN SOUDAGE D'ALUMINIUM (document SREAFP 19.06.26-07.1)**

Considérant le financement octroyé pour organiser une attestation d'études professionnelles (AEP) en soudage d'aluminium avec les procédés GMAW et GTAW;

Considérant l'expertise des formateurs, la disponibilité des matériaux et des locaux pour dispenser la formation chez TREMCAR;

Considérant que l'article 11.1 de la *Politique d'acquisition de biens et services* (RMP 01) permet au conseil des commissaires d'octroyer une dérogation afin de conclure un contrat de gré à gré pour tout contrat entre 25 000 \$ et 100 000 \$;

**HR 19.06.26**  
**005**

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

De ratifier l'entente de formation intervenue avec TREMCAR pour organiser une attestation d'études professionnelles (AEP) en soudage d'aluminium avec les procédés GMAW et GTAW au montant de 62 443,99 \$ (taxes incluses).

**Adopté à l'unanimité.**

#### **08.1 TARIFICATION EN TRANSPORT SCOLAIRE (document séance tenante : SOSTS 19.06.26-08.1)**

Considérant la tarification du transport scolaire adoptée lors de la séance du 16 juin 2015 (résolution HR 15.06.16-011);

Considérant que le conseil des commissaires a revu sa décision lors de la séance du 19 janvier 2016 (résolution HR 16.01.19-006) afin d'harmoniser le montant prévu lorsque plus d'un élève d'une même famille est transporté et que des frais s'appliquent;

Considérant que les tarifs sont indexés au taux accordé à la Commission scolaire dans les règles budgétaires annuelles du Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur pour la gestion du transport scolaire;

Considérant que, conformément à l'article 292 de la *Loi sur l'instruction publique*, le transport des élèves organisés par une commission scolaire, pour l'entrée et la sortie quotidienne des classes, est gratuit;

Considérant l'article 4, alinéa 1 du règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées; lequel indique que le droit à la gratuité prévu à l'article 3 de la Loi ne s'applique pas aux activités se déroulant en dehors des lieux de l'établissement d'enseignement fréquenté par l'élève, y compris notamment le transport vers le lieu de cette activité;

**HR 19.06.26**  
**006**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la tarification liée au transport scolaire 2019-2020 soit modifiée et soit celle indiquée au tableau ci-après :

Transport d'élèves	Détail	Tarification	Montant 1 <sup>er</sup> élève	Montant famille
Programme d'éducation internationale (PEI)	Élève admis en PEI et transporté hors bassin	Oui	191 \$	214 \$
Concentration Sports-Arts-Études et le programme Sports-Études	Élève admis en Concentration Sports-Arts-Études et transporté hors bassin matin (vers l'école) et midi (vers l'organisme)	Oui	191 \$	214 \$
Concentration Sports-Arts-Études et le programme Sports-Études	Élève admis en Concentration Sports-Arts-Études du bassin et transporté le midi (vers l'organisme)	Oui	83 \$	93 \$
Concentration Langues et communication	Élève admis en Concentration Langues et communication et transporté hors bassin	Oui	191 \$	214 \$
2 <sup>e</sup> adresse	Élève transporté dans le même véhicule pour sa seconde adresse	Non		
2 <sup>e</sup> adresse	Élève transporté à une 2 <sup>e</sup> adresse sur deux parcours différents (2 véhicules différents)	Non		
Demande de choix d'école	Élève ayant fait le choix d'une école différente de celle de son quartier	Non		
En deçà des distances établies	Élève demeurant en deçà des seuils de distance lui donnant droit au transport	Non		
Formation générale des adultes		Oui	191 \$	Aucun

Les tarifs seront indexés au taux accordé à la Commission scolaire dans les règles budgétaires annuelles du Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur pour la gestion du transport scolaire.

**Adopté à l'unanimité.**

**09.1 CORRECTION À LA RÉOLUTION HR 19.06.18-008 CONCERNANT LE PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN (SECTEUR ADAPTATION SCOLAIRE) POUR L'ANNÉE 2019-2020 ADOPTÉ LE 18 JUIN 2019 (document séance tenante : RH 19.06.26-09.1)**

Considérant les informations reçues depuis le 18 juin dernier;

**HR 19.06.26**  
**007**

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que soient acceptées les modifications suivantes apportées au plan d'effectifs du personnel de soutien (secteur adaptation scolaire) pour l'année 2019-2020 :

<b>Technicien interprète</b>				
<b><u>Poste maintenu</u></b>				
Écoles	Personnes visées	% poste	Nombre d'heures	Permanence
Marguerite-Bourgeoys *	Sylvie Bonenfant	85,7143	30 h	Oui

\* Transfert de clientèle, moins de 5 kilomètres.

<b>Technicien interprète</b>		
<b><u>Poste créé</u></b>		
Écoles	% poste	Nombre d'heures
Marguerite-Bourgeoys	85,7143	30 h

<b>Techniciens en éducation spécialisée</b>				
<b><u>Postes abolis</u></b>				
<b>Écoles</b>	<b>Personnes visées</b>	<b>% poste</b>	<b>Nombre d'heures</b>	<b>Permanence</b>
Saint-Lucien	Vacant	28,5714	10 h	
de Monnoir	Caroline Carolanne Brière	71,4286	25 h	Non

<b>Préposé aux élèves handicapés</b>				
<b><u>Postes abolis</u></b>				
<b>Écoles</b>	<b>Personnes visées</b>	<b>% poste</b>	<b>Nombre d'heures</b>	<b>Permanence</b>
Saint-Eugène	Nadine Renaud	7,1429	2 h 30	Non

<b>Préposé aux élèves handicapés</b>				
<b><u>Postes maintenus</u></b>				
<b>Écoles</b>	<b>Personnes visées</b>	<b>% poste</b>	<b>Nombre d'heures</b>	<b>Permanence</b>
Saint-Eugène	Nadine Renaud	7,1429	2 h 30	Non

<b>Préposés aux élèves handicapés</b>		
<b><u>Postes créés</u></b>		
<b>Écoles</b>	<b>% poste</b>	<b>Nombre d'heures</b>
de Ramezay	68,5714	24 h
de Ramezay	45,7143	16 h
Saint-Eugène	7,1429	2 h 30
Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Saint-Jean)	71,4286	25 h
Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Saint-Jean)	71,4286	35 h

**Adopté à l'unanimité.**

### **HUIS CLOS**

**HR 19.06.26**  
**008**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que soit décrétée la tenue d'un huis clos. Il est 19 h 52.

**Adopté à l'unanimité.**

Madame Anne-Marie Noël commissaire parent et membre du conseil d'établissement de la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot n'assiste pas au huis clos à titre de commissaire.

### **RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE**

**HR 19.06.26**  
**009**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que soit rouverte au public la présente séance. Il est 21 h 48.

**Adopté à l'unanimité.**

**Madame Anne-Marie Noël quitte temporairement la séance, il est 21 h 48.**

#### **05.4 GRILLE-HORAIRE – POLYVALENTE CHANOINE-ARMAND-RACICOT**

Considérant que, conformément à ce qui est prévu à l'article 36 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), l'école doit dispenser les services éducatifs prévus par celle-ci de même que par le régime pédagogique;

Considérant que la LIP prévoit également, à son article 84, que le conseil d'établissement approuve les modalités d'application du régime pédagogique, notamment certains éléments de la grille-horaire;

Considérant l'historique des démarches visant l'approbation d'une grille-horaire 2019-2020, lesquelles sont ci-dessous reproduites :

Le 24 janvier 2019, la direction d'école consulte le conseil enseignant sur le maintien du statu quo en ce qui concerne la grille-horaire pour l'année scolaire 2019-2020;

En janvier 2019, le conseil étudiant demande à la direction « le retour du début des cours à 9 h 05 sans récupération et le retour du dîner commençant à 11 h 50 et finissant à 13 h 15 »;

Le 2 février 2019, le conseil enseignant informe la direction d'école de son désaccord avec le maintien du statu quo en ce qui concerne la grille-horaire pour l'année scolaire 2019-2020;

Le 1<sup>er</sup> mars 2019, la direction d'école propose au conseil enseignant, trois (3) projets de grille-horaire 2019-2020 compte tenu de leur refus du statu quo et compte tenu de la demande du conseil étudiant de janvier 2019 :

1. *le premier projet de grille-horaire propose un début des cours à 9 h 05 et une fin des cours à 16 h avec une période de dîner de 11 h 55 à 13 h 10 et des récréations de 10 h 25 à 10 h 30 ainsi que de 14 h 35 à 14 h 40;*
2. *le second projet de grille-horaire propose un début des cours à 9 h 05 et une fin des cours à 16 h avec une période de dîner de 12 h à 13 h 05 et des récréations de 10 h 25 à 10 h 35 ainsi que de 14 h 30 à 14 h 40;*
3. *le troisième projet de grille-horaire propose un début des cours à 9 h 05 et une fin des cours à 15 h 55 avec une période du dîner de 12 h 00 à 13 h 05 et des récréations de 10 h 25 à 10 h 35 ainsi que de 14 h 30 à 14 h 35.*

Le 18 mars 2019, le conseil enseignant informe la direction d'école qu'il rejette les trois (3) projets de grille-horaire qu'elle a soumis le 1<sup>er</sup> mars 2019. Il demande également à la direction d'école de soumettre au conseil d'établissement, la proposition que le conseil enseignant avait présentée pour l'année scolaire 2017-2018;

Le projet de grille-horaire proposé par le conseil enseignant propose un début des cours à 9 h 05 et une fin des cours à 15 h 30, avec une période de dîner de 11 h 50 à 12 h 45 et des activités encadrées de 15 h 35 à 16 h 05 et des récréations de 10 h 25 à 10 h 30 ainsi que de 14 h 10 à 14 h 15;

Le 25 mars 2019, la direction d'école a rencontré le personnel de soutien et les professionnels pour discuter des (trois) 3 projets de grille-horaire ci-haut mentionnés;

Le 27 mars 2019, la direction d'école fait part au conseil enseignant de certaines préoccupations soulevées par la proposition 2017-2018 notamment :

- *le taux de participation des élèves anticipé à des activités non obligatoires ;*
- *le nombre d'élèves en circulation à l'intérieur et à l'extérieur de l'école;*
- *les bénéfices que la clientèle EHDAA pourrait en retirer;*
- *l'impact des récréations au primaire sur les horaires du transport.*

La direction formule une nouvelle proposition et invite le conseil enseignant à en discuter lors d'une rencontre pour l'ensemble du personnel de l'école prévue le 8 avril;

Le projet de grille-horaire ci-haut mentionné propose un début des cours à 9 h 05 et une fin des cours à 15 h 55 avec une période de dîner de 12 h à 13 h 05 et des récréations de 10 h 25 à 10 h 35 ainsi que de 14 h 30 à 14 h 35.

La direction mentionne que la proposition ci-haut décrite tient compte de ses préoccupations qui sont les suivantes :

- *la proposition permet des pauses et des transitions de qualité;*
- *l'amplitude du dîner permet la tenue d'activités;*
- *les minutes de surveillance récupérées pourront être réinjectées au profit d'activités.*

Entre le 27 mars 2019 et le 6 mai 2019, la direction de l'école ne soumet pas de nouvelles propositions en raison de l'incertitude concernant le projet d'implantation des récréations de 20 minutes au primaire du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et des impacts possibles sur le transport scolaire;

Le 3 mai 2019, le conseil enseignant apporte des réponses aux questionnements soulevés par la direction d'école le 26 mars 2019 en lien avec la proposition du conseil enseignant, notamment :

- *des activités seront obligatoires parmi celles proposées;*
- *les impacts de la circulation en fin de journée seront semblables à celles de l'heure du dîner;*
- *la dernière chose à demander aux enseignants, c'est de la surveillance.*

Le 7 mai 2019, la direction d'école invite de nouveau le conseil enseignant à discuter d'une proposition à soumettre au conseil d'établissement lors de la séance prévue le 27 mai 2019;

Le 16 mai 2019, la direction d'école informe le conseil enseignant qu'il proposera au conseil d'établissement un projet de grille-horaire prévoyant une période d'essai de la grille-horaire présentée par le conseil enseignant pour une période de 23 jours de classe soit, du 9 mars 2020 au 9 avril 2020;

Le 22 mai 2019, le conseil enseignant accepte la proposition transmise par la direction d'école le 16 mai 2019 sauf quant à la durée de la période d'essai. Le conseil enseignant demande que la durée de la période d'essai soit d'une durée d'environ 58 jours devant s'étaler entre le 9 mars 2020 jusqu'au début de la période d'examen en juin 2020;

Le 24 mai 2019, la direction d'école informe le conseil enseignant qu'elle entend présenter au conseil d'établissement une proposition qui tient compte de sa demande du 22 mai 2019 indiquant que soit prolongée la période d'essai mais pour une durée d'au plus 35 jours, soit du 14 avril 2020 au 8 juin 2020;

Le 24 mai 2019, la direction d'école invite l'ensemble du personnel de l'école pour leur présenter le projet de grille-horaire devant être déposé au conseil d'établissement du 27 mai 2019 et expliquer les démarches et les motifs ayant donné lieu à sa proposition;

Le 27 mai 2019, le conseil enseignant informe la direction d'école que « les enseignants siégeant au conseil d'établissement auront le mandat de voter contre la proposition de grille-horaire. » Le conseil enseignant maintient sa contre-proposition, soit celle qui prévoit une période d'essai d'environ 58 jours et s'échelonnant du 9 mars 2020 jusqu'au début de la session d'examens de juin;

Le 27 mai 2019, la proposition soumise par la direction d'école au conseil d'établissement n'est pas approuvée;

Le 7 juin 2019, suite au refus du conseil d'établissement d'approuver le projet de grille-horaire soumis par la direction d'école le 27 mai 2019, la direction d'école informe l'ensemble du personnel de la tenue d'une rencontre, le 10 juin à 8 h 15, visant à élaborer une nouvelle proposition de grille-horaire pour l'année 2019-2020 à soumettre au conseil d'établissement le 17 juin 2019;

La rencontre prévue le 10 juin 2019 n'a pas eu lieu en raison de l'absence des représentants du conseil enseignant. En conséquence, la direction convoque une nouvelle rencontre le 11 juin à 13h30;

Le 13 juin 2019, la direction d'école informe l'ensemble du personnel que la rencontre tenue le 11 juin 2019 n'a pas permis d'en arriver à un consensus concernant la grille-horaire et qu'elle soumettra au conseil d'établissement la grille-horaire proposée le 27 mai 2019 à l'exception de la période d'essai de la grille-horaire proposée par le conseil enseignant;

La direction d'école indique les motifs justifiant le dépôt de cette nouvelle proposition en lien avec les contraintes dues à un changement de grille-horaire en cours d'année scolaire;

Le 17 juin 2019, la direction d'école est informée que l'assemblée générale des enseignants a voté en faveur de « la proposition présentée et défendue par le conseil enseignant » depuis les deux dernières années;

Le 17 juin 2019, la proposition présentée par la direction d'école au conseil d'établissement a été rejetée;

Le 19 juin 2019, aucune grille-horaire n'est approuvée pour la rentrée scolaire 2019-2020 de la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot;

Le 19 juin 2019, la Commission scolaire met en demeure l'établissement de se conformer à la Loi sur l'instruction publique soit de prendre les mesures nécessaires pour qu'une grille-horaire soit approuvée avant midi, le 26 juin 2019;

La mise en demeure prévoit qu'à défaut de parvenir à l'approbation d'une grille-horaire, le conseil d'établissement et la direction sont convoqués pour rencontrer le conseil des commissaires afin de tenter de dénouer l'impasse, à 18 h 15 le 26 juin, soit immédiatement avant sa séance d'ajournement;

Le 19 juin 2019, la direction d'école convoque le personnel à une rencontre devant se tenir le 21 juin 2019 à 9 h afin d'élaborer une nouvelle proposition de grille-horaire 2019-2020 à soumettre au conseil d'établissement;

Le 19 juin 2019, la direction d'école convoque les membres du conseil d'établissement à une séance extraordinaire, le 25 juin 2019 à 19 h 30;

Le 20 juin 2019, Messieurs Carl Tremblay, Paul Thibodeau, Jacques Cormier et madame Geneviève Lanoue, enseignants, demandent à la direction d'école de convoquer les membres du conseil d'établissement à une deuxième séance extraordinaire, le 25 juin 2019 à 20 h 30, soit immédiatement après celle convoquée par la direction d'école;

Le 21 juin 2019, la direction d'école transmet aux membres de l'équipe-école ainsi qu'aux membres du conseil d'établissement la proposition qui sera déposée au conseil d'établissement lors de la séance extraordinaire du 25 juin 2019 à 19 h 30 tout en indiquant que ce projet n'a pas fait consensus, malgré la rencontre tenue le 21 juin 2019;

Considérant que ce dernier projet indique un début des cours à 9 h 05 et une fin des cours à 15 h 45 avec une période de dîner de 11 h 50 à 12 h 55 et des récréations de 10 h 25 à 10 h 30 ainsi que de 14 h 20 à 14 h 25;

Considérant que le conseil d'établissement a rejeté le projet ci-haut mentionné lors de la séance extraordinaire tenue le 25 juin 2019 à 19 h 30;

Considérant que, lors de la deuxième séance extraordinaire du 25 juin 2019 à 20 h 30, le conseil d'établissement a approuvé le projet de grille-horaire proposé par le conseil enseignant, sous la base de l'article 96.13 de la LIP.

Considérant les contraintes liées notamment à l'organisation scolaire de la prochaine année et de l'urgence que l'école se dote d'une grille-horaire pour la rentrée scolaire 2019-2020;

Considérant que le conseil des commissaires considère que la direction d'école a respecté ses obligations quant à sa responsabilité de présenter au conseil d'établissement une proposition de grille-horaire élaborée avec la participation du personnel de l'école;

Considérant que le conseil des commissaires constate que le conseil enseignant, ainsi que le conseil d'établissement, imposent à la direction d'école son projet de grille-horaire;

Considérant que, conformément à l'article 84 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit approuver les modalités d'application du régime pédagogique dont certains éléments de la grille-horaire;

Considérant que le conseil des commissaires considère que la décision prise par le conseil d'établissement ne respecte pas la LIP;

Considérant que le conseil des commissaires a invité la direction d'école et les membres du conseil d'établissement à venir exposer les difficultés rencontrées ainsi que les arguments qui appuient leur position respective, et ce, afin que le conseil des commissaires puisse dénouer l'impasse et, à défaut d'y parvenir, prendre une décision dans le meilleur intérêt des élèves;

Considérant que le conseil des commissaires a rencontré et entendu la direction d'école ainsi que les représentants du conseil d'établissement préalablement à la présente séance d'ajournement lors d'un huis clos pour que chacun puisse exprimer son point de vue;

Considérant les représentations faites par chacune des parties;

Considérant que l'heure du début des classes et la possibilité pour les élèves de disposer d'une période de 30 minutes pour pratiquer ou assister à diverses activités sont des points de convergence entre les parties concernées;

Considérant que, sur la base de ces points de convergence, le conseil des commissaires a de nouveau tenté de rapprocher les parties et les a invités à se retirer de la salle du conseil afin de dénouer l'impasse qui perdure quant au moment de la journée où devrait être située la période de trente (30) minutes;

Considérant que le conseil des commissaires estime qu'un projet de grille-horaire convenu pourrait lui être soumis afin que celui-ci prenne une décision respectueuse de la volonté de toutes les parties concernées;

Considérant que les parties ont accepté l'invitation du conseil des commissaires de se retirer pour discuter mais ne sont pas parvenues à dénouer l'impasse;

Considérant l'ouverture manifestée par certains membres du conseil d'établissement d'arriver à une entente;

Considérant que le conseil des commissaires doit substituer sa décision à celle de l'établissement quant à l'approbation d'une grille-horaire pour l'année scolaire 2019-2020, conformément à la LIP;

Considérant les discussions entre les membres du conseil des commissaires dans le cadre d'un huis clos tenu à l'occasion de la présente séance d'ajournement;

**HR 19.06.26**  
**010**

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

De décider d'une grille-horaire dont la première période débute à 9 h 05 et la dernière période se termine à 15 h 55 avec une période de dîner débutant à 11 h 55 et se terminant à 13 h 10 incluant les battements.

**Adopté à l'unanimité.**

Madame Anne-Marie Noël est de retour à la séance, il est 22 h 10.

#### **14- REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS**

Aucun remerciement ni aucunes félicitations ne sont adressés.

#### **15. AUTRES SUJETS**

Aucun autre sujet n'a été traité.

#### **16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**HR 19.06.26**  
**011**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

**Adopté à l'unanimité.**

---

LA PRÉSIDENTE

---

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL